

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MARS 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-ET-UN MARS, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 15 mars 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BELVIN, Philippe BOSCHER, Suzanne BOURDÉ, David BURLLOT, Thibault CARFANTAN, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Marie-Pierre LE ROUX (*suppléante de Joël LUCIENNE, absent*), Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ÉCHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Catherine TIENGOU (*suppléante de Renaud Le Berre, absent*), Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Jérémy BOULARD donne pouvoir à Sylvie HERVO,
- Nathalie BOUZID a donné pouvoir à René LE BOULANGER,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Laurence URVOY a donné pouvoir à Camille CAURET
- Yvon BERHAULT, Marc LE GUYADER, Fabienne TASSEL,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Camille CAURET

Délibération n°2023-035

Membres en exercice : 69 Présents : 61

Absents : 8

Pouvoirs : 5

**HABITAT
PIG « PRECARITE ENERGETIQUE ADAPTATION » 2021-2023
CONVENTION ANAH – AVENANT N°1**

Lamballe Terre & Mer a adhéré au Programme d'Intérêt Général « Précarité énergétique Adaptation » pour 2021 – 2023 et a signé une convention avec l'Etat et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour la mise en œuvre de ce programme. Les objectifs qualitatifs de ce programme sont les suivants :

- Améliorer les conditions de logements des propriétaires occupants de conditions modestes ou très modestes et des propriétaires bailleurs réalisant des travaux de rénovation thermique suite à la réalisation d'un diagnostic énergétique indiquant les consommations actuelles et les préconisations ainsi que les aides mobilisables pour la réalisation des travaux,
- Améliorer les conditions de logements des propriétaires occupants handicapés ou favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en réalisant des diagnostics d'adaptation au handicap,
- Informer et inciter des bailleurs du parc privé occupé confortable sur les incitations fiscales permettant de produire une nouvelle offre de logements locatifs à loyers maîtrisés.

Après échanges avec les services de l'ANAH et au vu des résultats supérieurs aux objectifs qui confirment les attentes fortes des ménages en matière de rénovation de l'habitat en lien à une forte dynamique sur le territoire de Lamballe Terre & Mer, il est proposé un avenant qui modifie les objectifs initiaux inscrits dans la convention.

- Pour 2022 : le nombre de dossiers propriétaires occupants « lutte contre la précarité énergétique » était de 50, 107 ont été réalisés,
- Pour 2023 : le nombre de dossiers propriétaires occupants « lutte contre la précarité énergétique » est de 50, le nouvel objectif est de 107

Pour chaque dossier, Lamballe Terre & Mer vient abonder de 500 € l'aide de l'ANAH (soit 57 000 €).

Vu la délibération n°2020-255 du 15 décembre 2020 approuvant l'adhésion de Lamballe Terre & Mer au Programme d'Intérêt Général « Précarité énergétique Adaptation » pour 2021 – 2023 et autorisant à signer le protocole d'accord pour sa mise en œuvre avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat,

Considérant le projet d'avenant n°1 à la convention PIG précarité énergétique entre Lamballe Terre & Mer, l'ANAH et l'Etat 2020-2023, transmis aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE les modalités inscrites dans l'avenant n°1,
- NOTE que les crédits nécessaires à cette opération selon la définition quantitative des objectifs sont inscrits au budget,
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer cet avenant n°1 à la convention PIG précarité énergétique entre Lamballe Terre & Mer, l'ANAH et l'Etat 2020-2023 et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

24 MAR. 2023



Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le
De la publication le

24 MAR. 2023

24 MAR. 2023

Pour le Président,
Par déléguation,
Directrice Générale Adjointe des Services,
Anne-Claire GUILLET